

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information
Développement Durable Autorité
Environnementale

Autorité Environnementale

Lyon, le 27/04/2016

ACCUSE DE RECEPTION DU DOSSIER

EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE À LA REALISATION D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

N° d'enregistrement du dossier : Garance 2016-002689 (F08416PP0376)

réalisation du Schéma directeur eau pluviale

relatif à la commune de Collonges-sous-Salève, dans le département de la Haute-Savoie

Maître d'ouvrage ou demandeur : Mairie

Dossier reçu le 27/04/2016

La décision motivée sera prise dans les 2 mois à compter de la date de réception du dossier, soit au plus tard le 27/06/2016

L'absence de réponse au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Pour le préfet de département

Pour la directrice de la DREAL
et par délégation
La cheffe adjointe du service CAEDD

Nicole CARRIÉ